



NATIONS UNIES

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL



Distr. : GENERALE

E/ECA/CM.19/18
9 février 1993

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

Quatorzième réunion du Comité technique
préparatoire plénier

Libreville (Gabon)
12-16 avril 1992

Vingt-huitième session de la Commission/
dix-neuvième réunion de la Conférence
des ministres

Libreville (Gabon)
19-22 avril 1992

**RENFORCEMENT DU PROGRAMME DE COOPERATION TECHNIQUE DE LA CEA :
GROUPE MULTIDISCIPLINAIRE DES CONSEILLERS
REGIONAUX DE LA CEA
(GMCR-CEA)**

I. INTRODUCTION

1. A la dix-huitième réunion de la Conférence des ministres tenue à Addis-Abeba (Ethiopie) du 20 au 24 avril 1992, un rapport intérimaire (E/ECA/CM.18/19) sur le Groupe multidisciplinaire des conseillers régionaux de la CEA (GMCR-CEA) indiquant entre autres, les raisons à la base de la création du Groupe, ses objectifs et son mandat, sa structure et sa composition a été présenté. Dans le rapport, il est souligné que le nouvel arrangement, qui mettait moins l'accent sur la spécialisation sectorielle et faisait une plus large part au mandat multisectoriel des commissions régionales, aiderait les pays membres à trouver des solutions durables à leurs problèmes de développement économique.

2. La création du GMCR-CEA est la plus récente des initiatives de la Commission pour relever les défis complexes, multidimensionnels et interdépendants que pose le développement de l'Afrique dans les années 90 et promouvoir les efforts visant à aborder dans une optique multidisciplinaire la coopération technique et les activités opérationnelles de la CEA. Le Groupe constitue l'élément "services consultatifs" du programme de coopération technique de la CEA. Il oeuvrera pour la réalisation des grands objectifs de politique générale de la CEA en appuyant a) la création de la Communauté économique africaine, b) la transformation des économies africaines, c) les secteurs prioritaires dans le Plan d'action de Lagos et d) le renforcement des capacités institutionnelles et de gestion ainsi que l'analyse des mesures pour faire face aux problèmes environnementaux.

3. En un mot, le GMCR-CEA constitue la réponse de la CEA aux besoins en services consultatifs techniques de nature à permettre à l'Afrique de relever les défis inhérents au développement socio-économique dans une perspective multidisciplinaire. Son mandat renforce la compétitivité de la CEA dès lors qu'il prévoit des services d'un type particulier, différents de ceux offerts par d'autres organismes du système des Nations Unies.

4. Durant sa courte existence, le GMCR-CEA a essayé d'adopter une nouvelle conception, d'où l'originalité de sa démarche dans la prestation de services consultatifs techniques aux Etats membres. Cette nouvelle conception consiste à mettre fortement l'accent sur les priorités qui touchent de plus près le mandat de la Commission et à opérer d'une manière qui donne à l'action de la CEA une plus large portée, une efficacité et une productivité accrues et plus d'impact.

5. L'objectif premier du présent examen est de faire ressortir qu'il est nécessaire que les Etats membres de la Commission et leurs organisations intergouvernementales utilisent pleinement les compétences techniques et les ressources du GMCR-CEA. En effet, l'efficacité de l'élément "services consultatifs" du programme de coopération technique de la CEA dépend essentiellement de la mesure dans laquelle les Etats membres tireront pleinement parti de cette nouvelle initiative de la Commission qui vise à fournir aux décideurs des solutions durables, globales et cohérentes aux défis complexes et multidimensionnels que pose le développement dans la région de l'Afrique.

II. POINTS FORTS ET PARTICULARITES UNIQUES DU GMCR-CEA

6. En tant que groupe, le GMCR a un grand nombre de particularités dont il tire sa force. Sa structure, sa composition et son mode de fonctionnement lui permettent de s'attaquer à des problèmes clés intimement liés et complexes tout en faisant face à des défis sectoriels. Il effectue des analyses stratégiques de questions et de problèmes de développement sans perdre de vue les incidences à court et moyen terme des politiques de développement.

7. Peut-être la principale force du GMCR est de loin sa capacité de résoudre les problèmes multidisciplinaires et l'optique stratégique dans laquelle il aborde les problèmes de développement socio-économique de l'Afrique. Compte tenu de la conception quelque peu étriquée, sectorielle et parfois excessivement bureaucratique de la formulation, de l'exécution et du suivi des politiques de développement, le GMCR est en mesure d'adopter, dans le cadre de son mandat, une approche multidisciplinaire qui lui

permet de reconnaître un problème ou une problématique dans ses plus vastes ramifications, d'appliquer une technique ou toute une méthodologie propre à mettre en évidence l'interdépendance des variables stratégiques et construire un modèle en vue de régler les conflits observés et d'apporter des solutions durables aux problèmes en question.

8. En d'autres termes, toutes les demandes que le GMCR reçoit font l'objet d'un examen minutieux et critique et sont, selon que de besoin, reformulés afin qu'elles s'inscrivent dans une optique réellement multisectorielle et multidimensionnelle de la solution des problèmes. Une telle optique élargit le champ de l'analyse d'un problème et oblige le chercheur à aller au-delà de son domaine de spécialisation, ce qui facilite la compréhension du problème sous tous ses aspects et la formulation de politiques rationnelles.

9. Le GMCR est capable d'avoir une telle conception globale de l'analyse des politiques de développement du fait même de sa composition. Etant formé de cadres supérieurs ayant de vastes connaissances dans les différents domaines de l'activité de développement, il constitue un cadre idéal pour un brassage d'idées fécond. Dans leur interaction quotidienne, les membres du Groupe en sont venus à accepter le fait qu'une situation est mieux saisie lorsqu'elle est envisagée sous tous les angles possibles. Ils sont donc en mesure de résister à la tentation habituelle d'appliquer des solutions étriquées, techniques à des problèmes de développement complexes et interdépendants.

10. Bien que le GMCR-CEA opère comme un groupe organique de la CEA au sein du Cabinet du Secrétaire exécutif sous la supervision directe et l'autorité générale de ce dernier, il garde des contacts réguliers non seulement avec les différents bureaux/divisions/groupes du secrétariat mais aussi avec les MULPOC et les organismes parrainés par la CEA, les institutions spécialisées et autres organismes des Nations Unies, les Etats membres de la Commission et les organisations intergouvernementales, notamment la Communauté économique africaine et les groupements économiques sous-régionaux.

11. Il y a lieu de rappeler qu'au moment de la création du GMCR, l'essentiel de son effectif venait de divisions organiques/bureaux du secrétariat. En conséquence, le personnel du Groupe était déjà bien au fait des programmes ordinaires des divisions/bureaux et des modalités de leur exécution. De ce fait, tout en opérant de la même manière que tout autre groupe organique de la CEA, la connaissance qu'il a des activités des divisions/bureaux/groupes du secrétariat lui permet d'avoir une vision globale des défis inhérents à l'exécution des programmes ordinaires de la Commission.

12. Qui plus est, tout en ayant, grâce à ses voies de communication officielles et non officielles, la possibilité de rester en contact avec les divisions organiques de la CEA et de suivre les missions consultatives techniques et de formation et les ateliers que les membres du Groupe organisent régulièrement, le GMCR a la chance unique de pouvoir étudier et évaluer directement la complexité des problèmes que rencontrent les Etats membres de la Commission et leurs organisations intergouvernementales dans la formulation et l'exécution de leurs programmes de développement.

13. Outre le fait qu'ils collectent des données primaires dans le cadre de leurs activités sur le terrain, les membres du Groupe établissent des contacts directs et réguliers avec les ministres et les hauts fonctionnaires des Etats, les experts et les technocrates ainsi que les chefs de secrétariat des OIG et des ONG, contacts qui permettent de recueillir fréquemment un ensemble impressionnant de données primaires et secondaires appropriées (rapports statistiques, différents documents sur les plans de développement nationaux, études sur les réformes administratives et autres publications officielles importantes qui ne sont pas toujours disponibles au secrétariat) ce qui enrichit les activités de recherche et directives des divisions/bureaux organiques.

14. Les compétences professionnelles du GMCR sont en outre considérablement renforcées par les contacts réguliers entre ses membres et les représentants résidents des institutions issues de l'Accord de Bretton Woods, d'autres organismes internationaux de financement tels que la Banque africaine de

développement, la Délégation de la Communauté européenne, le PNUD et d'autres institutions spécialisées des Nations Unies. Ces contacts consistent essentiellement en des échanges de données, d'informations, d'études et de rapports techniques, de données d'expérience et de connaissances spécialisées sur les différents efforts en vue de l'application de réformes socio-économiques en Afrique.

15. La collaboration du personnel du GMCR en mission avec ces institutions à l'organisation d'ateliers de formation et à la formulation de propositions de projets est non seulement mutuellement bénéfique, elle permet en outre à la CEA et à ces institutions de parvenir à un consensus général quant à l'orientation du processus de développement en Afrique. L'échange de vues et d'idées leur permet de mettre l'accent sur les questions nouvelles et les sujets d'intérêt commun. A cet égard, le GMCR sert également à la CEA de mécanisme opérationnel de promotion de la coopération et de la collaboration du secrétariat avec les institutions soeurs dans ce processus total de promotion du développement de l'Afrique.

16. Les points forts et les particularités du GMCR ont permis au Groupe de faire des progrès impressionnants dans le domaine de la prestation de services consultatifs techniques, l'organisation d'ateliers et de séminaires de formation, la publication de documents techniques et, parfois, dans la fourniture de services d'appui fonctionnels aux conférences internationales, notamment par le biais des documents présentés à ces conférences.

III. VERS LA CONCRETISATION DES OBJECTIFS DU GMCR

17. Afin de rendre effectifs ses objectifs premiers, le GMCR a entrepris de larges consultations avec les experts intergouvernementaux et les administrateurs des MULPOC, les institutions parrainées par la CEA, les organismes de financement internationaux et les institutions spécialisées des Nations Unies. Plus important encore, il a noué une série de contacts avec les Etats membres de la CEA et leurs organisations intergouvernementales qui, en tant que premiers bénéficiaires des activités techniques du Groupe, montrent de plus en plus d'intérêt pour ses travaux et, par conséquent, sollicitent ses services.

18. De ce fait, le programme de travail global du GMCR-CEA en 1992 était conçu en fonction de demandes très diverses portant notamment sur :

- a) L'examen des traités concernant les mécanismes économiques communautaires sous-régionaux;
- b) L'élaboration de documents directifs sur les questions de développement;
- c) L'amélioration de l'agriculture et des projets de développement rural;
- d) Le lancement, le suivi et l'évaluation des projets de développement;
- e) L'élaboration de programmes de gestion des besoins en formation et de formation pour les OIG et certaines institutions parrainées par la CEA;
- f) Les propositions relatives à l'approche multidisciplinaire de la question de la mise en place d'institutions d'administration publique et de gestion;
- g) L'application de la comptabilité nationale au processus de développement;
- h) Les stratégies de lutte contre la désertification et d'intégration de la dimension "environnement" dans la planification économique, etc..

19. Le Groupe a généralement placé la prestation de ses services dans une perspective multidisciplinaire. Il convient toutefois de signaler que certaines missions sectorielles de pays demandées aux fins d'appuyer les secteurs considérés prioritaires dans le Plan d'action de Lagos ont été entreprises.

20. Au nombre des activités de fond importantes entreprises par le Groupe en 1992 figurent une mission de prospection en République sud-africaine menée en vue d'établir un contact entre la CEA et les organismes et les fondations de développement, les instituts universitaires et de recherche et les dirigeants des mouvements nationalistes sud-africains. Le but était de créer un cadre pour la réintégration de l'Afrique du Sud dans le continent.

21. Dans le domaine de la coopération économique régionale pour le développement, qui est le point de mire du plan à moyen terme pour la période 1992-1997, le GMCR-CEA a souligné qu'il était nécessaire a) d'inclure dans les traités des mécanismes d'intégration économique sous-régionale non seulement les secteurs spécialisés mentionnés dans le Plan d'action de Lagos mais aussi d'autres aspects non économiques de la coopération, le but étant de tenir compte de la conception globale multidimensionnelle du développement, b) de faire en sorte que les traités incluent les éléments essentiels d'un cadre démocratique pour le processus du développement en tant que constituants fondamentaux du développement durable préconisé dans la Charte africaine de la participation populaire au développement et à la transformation et l'importante série de rapports du PNUD sur le développement humain, c) d'établir les priorités des groupements sous-régionaux de façon qu'elles soient en harmonie avec celles de la Communauté économique africaine et d) de répondre aux besoins en formation afin de renforcer les capacités des secrétariats des groupements économiques sous-régionaux de manière à leur permettre de servir convenablement les Etats membres dans le cadre de l'application par ces derniers des dispositions du Traité d'Abuja instituant la Communauté économique africaine et des traités des communautés économiques sous-régionales.

22. De même, s'agissant de l'application du Traité d'Abuja, le programme de travail du GMCR-CEA a mis un accent particulier sur les activités catalytiques visant à doter les Etats membres des mécanismes institutionnels requis au niveau national. En conséquence, les services consultatifs ont été axés sur la nécessité a) de mettre en place un mécanisme national séparé, une structure d'appui technique institutionnalisée ou un groupe responsable de l'application effective des dispositions contenues dans les traités des groupements de coopération économique sous-régionaux et régionaux et de traduire ainsi en actes l'engagement des Etats membres au niveau régional et sous-régional, b) d'harmoniser les plans de développement nationaux et les objectifs régionaux et sous-régionaux et de faire en sorte qu'ils se renforcent mutuellement et c) de contrôler et d'évaluer périodiquement dans un esprit critique les avantages et les inconvénients de la participation des Etats membres aux accords de coopération régionaux et internationaux.

23. A cet égard l'objectif principal du GMCR-CEA était de corriger une carence fondamentale dans les organisations régionales en Afrique et dans d'autres pays du tiers monde, lesquelles semblent n'accorder qu'une faible priorité aux plans de coopération et d'intégration économiques au niveau national comme l'indique le rapport de la South Commission. A ce niveau, l'appui technique institutionnalisé viserait à assurer la crédibilité des Etats membres en tant que foyers de réflexion sérieuse sur le développement et de démontrer leur aptitude à contribuer à la formulation d'une approche commune pour leurs différentes sous-régions.

24. En plus des missions consultatives entreprises en 1992 (18 dans des pays et 20 dans des organisations intergouvernementales), le GMCR-CEA a organisé et appuyé techniquement 12 ateliers de formation et séminaires consacrés à des sujets tels que la politique agricole et le développement, la politique énergétique et le développement, la politique relative aux ressources humaines et le développement, la politique scientifique et technologique et le développement ainsi que l'administration publique et les politiques de réforme des institutions.

25. La participation active du GMCR-CEA aux ateliers et séminaires de formation demandés par des organismes internationaux, régionaux, sous-régionaux et nationaux est devenue un volet permanent du programme de travail du Groupe. Ces activités non seulement peuvent être l'occasion de fournir des conseils pratiques aux gouvernements et à leurs organisations intergouvernementales mais aussi montrent aux décideurs à différents niveaux les possibilités qu'offre le Groupe et les moyens dont il dispose.

26. Durant l'année 1992, le Groupe a largement mis à jour sa brochure de 1991, la publiant et la diffusant auprès des MULPOC, des Etats membres et de leurs OIG dans trois langues de l'Organisation des Nations Unies sous le nouveau titre : "Groupe multidisciplinaire des conseillers régionaux de la CEA (GMCR-CEA) : Face au défi du développement de l'Afrique dans les années 90".

27. S'agissant de l'incidence des missions du GMCR, les réactions officielles et non officielles qui ont été reçues d'un certain nombre de gouvernements et d'OIG bénéficiaires indiquent que les services rendus par le Groupe sont hautement appréciés. Il y a lieu de signaler par exemple la satisfaction montrée par le gouvernement d'un Etat membre de la CEA au sujet des recommandations sur a) la mise en place d'un groupe de spécialistes chargé du suivi de l'information et des statistiques socio-économiques et financières, b) le recours à la modélisation macro-économique pour le processus de planification économique du pays, ce qui a ouvert une nouvelle perspective à l'évolution de la conscience et de la perception des politiques économiques et c) l'institutionnalisation de l'appui technique à l'exécution, au niveau national des résolutions et décisions des groupements de coopération économique régionaux et sous-régionaux.

28. Les missions du GMRC auprès d'OIG telles que le Centre africain de recherche appliquée et de formation en matière de développement social (ACARTSOD), l'Organisation pour la gestion et la mise en valeur du bassin de la Kagera (OBK), la Zone d'échanges préférentiels pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe (ZEP), la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de nombreuses autres organisations ont été utiles dans l'optique de la future stratégie d'assistance de la CEA aux groupements de coopération et d'intégration économiques en ce sens qu'elles ont permis de dégager une méthode et une nouvelle orientation pour les années 90 en matière de financement des plans de coopération et d'intégration économiques. Elles ont en outre mis en lumière les moyens de mieux rationaliser l'action des OIG dans le cadre de la Communauté économique africaine.

29. Les résultats des activités de fond du GMCR relatives à la préparation de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) ont largement contribué aux préparatifs de la CEA pour sa participation au Sommet de la Terre tenu au Brésil en juin 1992.

30. Ce qui est encore plus important, les missions de prospection du GMCR en République sud-africaine ont non seulement ouvert un nouveau chapitre dans la coopération entre la CEA et les organismes de développement du pays dans l'optique de faire face aux énormes problèmes socio-économiques que vit l'Afrique du Sud, mais aussi permis a) de créer un bureau spécial et une équipe de travail pour l'Afrique du Sud au secrétariat en tant qu'organes du GMCR-CEA et b) de préparer une série d'ateliers en Afrique du Sud sur le thème "L'Afrique du Sud et l'Afrique : la transition vers la démocratie et le développement durable", l'objectif étant d'aider le pays durant sa phase de transition vers la démocratie.

31. D'une manière générale, les activités du GMCR-CEA prises globalement peuvent être considérées comme un banc d'essai pour l'adaptation souhaitée des activités de la CEA à la dimension régionale du développement d'une part et la prestation effective de services consultatifs multidisciplinaires de l'autre. Cette stratégie est tout à fait en accord avec l'accent mis sur l'application du Traité d'Abuja.

IV. VERS UNE UTILISATION EFFECTIVE DES COMPETENCES TECHNIQUES ET DES RESSOURCES DU GMCR-CEA

32. Doté d'un personnel venant d'horizons professionnels très divers et jouissant d'une vaste expérience et appuyé par les compétences des divisions organiques de la CEA qui emploient près de 300 experts connaissant très bien l'Afrique et ses problèmes, le GMCR-CEA est en mesure de rendre des services inestimables aux Etats membres de la Commission et à leurs organisations intergouvernementales dans les domaines qu'ils considèrent prioritaires.

33. Comme souligné plus haut, le vaste éventail de services consultatifs, d'ateliers de formation et de séminaires, qui sont devenus un volet permanent des activités de fond du GMCR-CEA, s'ajoutant aux possibilités qu'a le Groupe de procéder à une étude et à une évaluation de première main des incidences complexes et multidimensionnelles des problèmes de développement de l'Afrique, a considérablement enrichi les compétences professionnelles des conseillers régionaux du Groupe dans leurs efforts pour relever les défis du développement de l'Afrique dans les années 90.

34. D'autre part, d'importantes ressources ont été allouées au GMCR-CEA sur le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies au titre du programme ordinaire de coopération technique de l'ONU. Ces ressources doivent être utilisées effectivement par les Etats membres et leurs OIG qui peuvent demander, selon leurs besoins des services consultatifs ou l'organisation d'ateliers de formation/séminaires à titre gracieux.

35. Les Etats membres et les OIG sont donc instamment invités à utiliser d'une manière optimale les ressources du GMCR et à solliciter à tout moment ses services consultatifs par le biais du Secrétaire exécutif de la CEA ou du coordinateur du Groupe pour tout ce qui a trait aux domaines prioritaires mentionnés dans le nouveau Programme des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, tels que la promotion de la coopération et de l'intégration économiques régionales et sous-régionales, l'intensification du processus de démocratisation, la promotion des investissements, la mise en valeur des ressources humaines, l'environnement, l'agriculture, le développement rural et la sécurité alimentaire, le problème de la dette, les produits de base et la diversification des économies africaines.

36. La coopération et l'intégration économiques en Afrique sont revenues en force après les premières mesures prises dans les années 60, et ce depuis la signature en juin 1991 du Traité d'Abuja portant création de la Communauté économique africaine. Le GMCR-CEA accueillerait favorablement les demandes dans ces domaines et en particulier celles concernant :

- a) La formulation et l'exécution de programmes d'intégration économique aux niveaux régional, sous-régional et national;
- b) La promotion des propositions tendant à harmoniser et à rationaliser les activités d'intégration des différentes organisations intergouvernementales;
- c) L'examen et l'évaluation périodiques des activités d'intégration planifiée ou entreprises par les organisations intergouvernementales;
- d) La mise en place de mécanismes institutionnels pour une coopération régionale efficace et leur renforcement;
- e) La formation en vue de perfectionner les capacités et les compétences au niveau des organisations régionales et la formation des hauts fonctionnaires et de technocrates des Etats à l'exécution de politiques régionales et sous-régionales au niveau national;

f) La formulation de stratégies pour l'intégration des accords et programmes de coopération dans les politiques et plans nationaux et dans les programmes sectoriels des ministères concernés.

37. Dans le domaine de l'agriculture et du développement rural, qui sont considérés prioritaires dans le nouveau Programme des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, le GMCR-CEA a les ressources et le savoir-faire nécessaires pour aider les Etats membres à formuler des politiques et des stratégies appropriées en vue de réaliser la sécurité alimentaire grâce à l'autosuffisance dans ce domaine et d'accroître les capacités nationales et régionales à assurer un développement auto-entretenu des systèmes de production de l'agriculture africaine.

38. Conscient de la nécessité d'aborder l'exécution de l'Agenda 21 de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement dans une optique multidimensionnelle, le GMCR-CEA souhaiterait collaborer avec les Etats membres à l'accroissement de leur capacité d'intégrer l'élément "environnement" dans le processus d'élaboration et d'exécution de leurs programmes. La promotion de stratégies appropriées de lutte contre la détérioration de l'environnement dans tous les aspects de l'activité de développement, et notamment l'élimination de la pauvreté, le renforcement des capacités de transfert de technologies sans danger pour l'environnement, sont pour le GMCR des questions prioritaires.

39. En outre, dans le contexte de la détérioration générale des conditions sociales et humaines qui caractérise la "décennie perdue" des années 80, le GMCR-CEA accueillerait favorablement les demandes des Etats membres en vue de la promotion d'une mise en valeur effective des ressources humaines nécessaire pour un développement économique et social accéléré dans tous les secteurs de l'économie nationale et du renforcement des moyens de planification, de mise en valeur et d'utilisation des ressources humaines en tant que condition préalable à l'optimisation de la contribution des ressources humaines au développement.

40. C'est dans ce contexte qu'il est demandé instamment - au risque de se répéter - aux Etats membres de la Commission et à leurs OIG de tirer pleinement parti de la dernière en date des initiatives prise par la CEA dans le cadre de ses efforts pour servir l'Afrique.

V. CONCLUSIONS : LA VOIE DU PROGRES

41. Il convient de souligner en conclusion que durant sa courte période d'existence, le GMCR-CEA a pu montrer dans une large mesure que les services consultatifs techniques multidisciplinaires qui constituent un élément important du programme de coopération technique de la CEA, représentent un moyen approprié de faire face aux défis interdépendants et multidimensionnels inhérents au développement de l'Afrique. Le Groupe a ainsi ajouté une nouvelle dimension aux activités opérationnelles pour le développement de la CEA. Cette nouvelle dimension vise à mettre en place un cadre opérationnel multidisciplinaire global fondé sur une analyse cohérente des problèmes et moyens de développement et à aborder ces problèmes dans le contexte de politiques et stratégies convenues au niveau de la région.

42. L'originalité de la contribution du GMCR-CEA est mise en évidence par sa nouvelle méthode de travail qui est plus adaptée aux besoins, plus rentable et à orientation pratique. Les rapports de mission du Groupe rendent compte de la tentative en cours pour rendre opérationnels les objectifs du GMCR-CEA au moyen de services consultatifs techniques de vaste portée visant non seulement à résoudre un problème mais aussi, ce qui est encore plus important, à intégrer la solution envisagée dans la dynamique des processus de développement d'ensemble du pays/des pays concernés. Cette nouvelle façon d'aborder l'assistance technique peut être considérée comme une contribution originale de la CEA.

43. D'une manière significative, cette nouvelle conception est actuellement considérée comme étant tout à fait en harmonie avec les objectifs globaux des activités de développement du système des Nations Unies en général et avec les problèmes de développement de l'Afrique en particulier. En effet, l'Assemblée générale a souligné dans la résolution 44/211 adoptée récemment la multidisciplinarité des programmes en

tant que principe de base pour les activités opérationnelles de développement. Cela a déclenché un processus continu de réorientation et de restructuration institutionnelles dans le cadre du système des Nations Unies pour le développement. A cet effet, le rôle et les fonctions des commissions régionales devraient être adaptés à un environnement en rapide évolution de façon à mieux affirmer leurs capacités et compétitivité. C'est dans ce contexte que le GMCR-CEA devrait être perçu, en tant que contribution modeste mais extrêmement importante au processus de développement institutionnel de l'Organisation des Nations Unies en général et de la Commission économique pour l'Afrique en particulier.

44. Bien que le programme de travail du GMCR-CEA ne soit continuellement développé au cours des deux dernières années en termes de qualificatifs et quantitatifs, les ressources et les moyens techniques du Groupe n'ont pas été totalement exploités. D'où la nécessité d'adopter une résolution qui exhorte les Etats membres et leurs organisations intergouvernementales, pour les besoins exclusifs desquels le GMCR-CEA a été créé, à solliciter la collaboration du Groupe dans leurs efforts pour faire face aux défis du développement socio-économique dans les années 90.